

secteur de l'hébergement en Seine-Saint-Denis, il nous faut **faire preuve d'ingéniosité pour trouver des solutions**. Toits Temporaires Urbains permet de répondre, dignement, aux besoins temporaires d'hébergement des publics accueillis.

Vice-Présidente de la Seine-Saint-Denis, chargée de l'Habitat Durable

Alors que les besoins en logement et en hébergement d'urgence n'ont jamais été aussi forts, Toits Temporaires Urbains permet d'apporter une solution très qualitative, adaptée à la diversité des situations territoriales et des besoins des publics à accueillir.

> Jean-Luc VIDON Directeur de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Territoriale



Je suis convaincu que la **qualité architecturale** permet de faire adhérer les habitants à des projets solidaires. La démarche d'innovation de Toits temporaires urbains répond tout à fait à cet objectif.

Azzédine TAÏBI

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Vos interlocutrices Toits Temporaires Urbains,

Camille PICARD

Directrice Générale camille.picard@caissedesdepots.fr

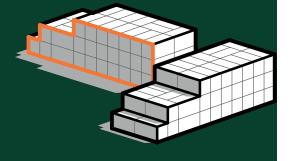
Pauline MAYER

Directrice du développement pauline.mayer@caissedesdepots.fr











Des constructions durables pour des fonciers temporaires





fonciers

- Donner une utilité à un terrain vacant.
- Contribuer à la non artificialisation des terres (ZAN).
- Expérimenter des programmes à impact social positif sans figer l'usage futur d'un





Futurs résidents Apporter une réponse de haute qualité environnementale et d'usage à des besoins temporaires:

- Logements de travailleurs clés et d'étudiants
- Relogement des habitants lors de chantiers de rénovation
- Hébergement de publics précaires ou touristique (auberges de jeunesse)
- Locaux d'activités et de services, bureaux, équipements



- Apporter une réponse rapide et agile aux enjeux du territoire.
- Autoriser la construction de bâtiments biosourcés, déplaçables et réemployables.
- Proposer une grande diversité d'usages adaptables aux besoins.



Le concept

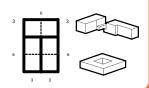
Un catalogue de Bâtiments Mobiles et Modulables (BMM®)

= modularité et réversibilité des espaces



Assemblage en tatami

= qualités d'usage et intégration urbaine



Constructions biosourcées + autonomie

= performances environnementales RE2020







Mobilité et cycle de vie des BMM

= déplaçable et réassemblable sur une durée de vie de 50 ans

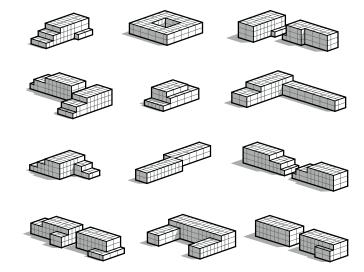


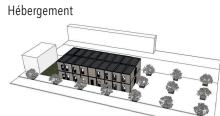
Sobriété foncière

= aménagement sans artificialisation des terres



De nombreuses combinaisons possibles :







Activité











Quelles sont les étapes du processus ?

Étape 0

Recherche du terrain en vue d'une convention d'occupation précaire

Étape 1 Études de faisabilité 2 semaines

Étape 2

Mise au point du programme et du projet et dépôt du permis de construire

Étape 3

Signature du bail en état futur d'achèvement et lancement de la fabrication des modules 5 mois

Étape 4

Aménagement et installation de l'opération sur le terrain



Notre offre

Location du bâtiment sur le temps du projet

- Prix de location :
- Hébergement : loyer à la nuitée dont une part de loyer capitalisé* correspondant à 15% du montant de l'investissement initial
- ∘ <u>Logement (QPV ou non)</u>: loyer au m² / SHAB dont une part de loyer capitalisé* correspondant à 15% du montant de l'investissement initial
- ∘ <u>Activités</u> : loyer au m² / SU dont une part de loyer capitalisé* correspondant à 5% du montant de l'investissement initial

*versement initial pour le montage et la gestion de cycle de vie de l'opération

Ce prix forfaitaire inclut :

- ✓ Conception de l'opération
- ✓ Acheminement dans un rayon de 100km
- ✓ Pose sur site
- ✓ Garantie décennale
- ✓ Location et maintenance (gros entretien)
- ✓ Démontage de l'opération et remise en l'état du site

Prestations complémentaires :

- + Ameublement intérieur
- + Travaux spécifiques demandés par l'exploitant (revêtements de façade...)



Vous possédez un terrain mais vous n'avez pas





